

Adresse de la société populaire de Cahors qui fait l'éloge du représentant Bô, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cahors qui fait l'éloge du représentant Bô, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 551;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27386_t1_0551_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

» s'écrier : *Notre révolution est l'ouvrage de l'Être suprême* ».

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Melun, s.d.] (2).

« Législateurs,

En livrant à la rigueur des lois cette faction de conspirateurs et d'athées qui, souillés de tous les crimes, étouffèrent dans l'idée de leur néant la salutaire pensée de l'existence d'un Dieu dont ils ont provoqué la justice, vous avez vengé la Divinité et la Patrie en proclamant solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez étouffé les derniers cris du fanatisme expirant et porté le dernier coup aux restes épars de cette secte épicurienne qui ont échappé jusqu'à présent à la justice nationale.

S'il existait encore un seul français qui osât douter de l'existence de Dieu, qu'il parcoure les annales de la Révolution, qu'il contemple la liberté asisée dès son berceau par des conspirateurs de tous genres, qu'il voie cette liberté toujours triomphante de tous les complots tramés contre elle; qu'il contemple enfin vos sublimes travaux et bientôt il sera contraint de s'écrier : « notre révolution est l'ouvrage du très haut. Et nos législateurs sont les interprètes de la divinité qui les guide ».

ESTANCELIN (maire), ROBOY, LAGE, CICARD, VIOLETTE, DELANGE, JAVELOT, CADOT, CHEVALIER, LEQUERNE, GERLAIN, LAURENT, PREVOST, BLAVES, TISSERAND, ROGER [et 10 signatures illisibles].

4

La Société populaire de Cahors annonce que le triomphe de la raison sur le fanatisme a été complet dans cette commune, grâce à l'énergie du représentant du peuple Bô.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Cahors, s.d.] (4).

« Citoyens Représentants,

Nous vous devons un tribut de reconnaissance pour le gouvernement révolutionnaire que vous nous avez donné; pour lui imprimer le mouvement électrique, il falloit un représentant vertueux et sans-culotte. Bô, que vous avez délégué dans ce département justifie pleinement votre attente et la nôtre; grâce soit rendue du choix que vous avez fait.

Les représentants qui l'avaient précédé s'étoient contentés de bien faire; Bô n'a pas voulu que nous fussions satisfaits d'être grands, lors que nous pouvions être plus grands; ceux-là n'avoient fait qu'ébranler l'arbre du fanatisme, lors qu'ils croyaient l'avoir détruit; celui ci, plus ardent ou plus heureux, a extirpé la dernière

racine de cet arbre contagieux; à l'approche des premiers, les conspirateurs avaient disparu, et sembloient anéantis; le second les a cherché jusque dans leur repaire, et leur sang impur arosé bientôt l'arbre de la liberté. Que les ennemis soient entièrement terrassés; que la faux révolutionnaire coupe toutes les branches parasitaires de l'arbre social.

Pour opérer cet émondage salutaire de notre département, il faut que le représentant dont la révolution s'honore reste encore parmi nous; il faut que son nom soit la consolation du peuple et le désespoir des aristocrates.

Déjà toute la vermine prêtre à pris congé, quelques prêtres ont voulu rester citoyen. Ils ont solennellement abdiqué leurs fonctions et s'ils sont de bonne foi nous oublierons le mal qu'ils nous ont fait; ceux qui voudront rester prêtre seront livrés au tribunal de l'opinion publique qui commence leur procès en attendant que vous les fassiez déporter.

Plus d'église, plus de clocher, plus de monument superstitieux, la raison et la vérité, l'égalité et la liberté, voilà le culte immuable des citoyens de Cahors; voilà le triomphe du représentant que vous nous avez envoyé, et dont la présence est aussi nécessaire dans ce département que l'énergie au gouvernement révolutionnaire ».

LAGASQUIE (présid.), BONAFOUS, PIERRES (secrét.).

5

L'agent national près le district de Saint-Yrieix-la-Montagne (1) annonce que des biens d'émigrés, estimés 244,961 liv. 10 s. ont été vendus 388,760 liv.

Insertion au bulletin (2).

[Saint-Yrieix-la-Montagne, 28 flor. II] (3).

« Citoyen président,

Toujours même ardeur... Toujours même zèle pour vendre et acquérir les biens des infâmes émigrés de ce district. Ce n'est pas en vain que j'ai annoncé qu'on avait ici en honneur la possession des biens de ces monstres, et bientôt on comptera autant de propriétaires de ces fonds que de citoyens.

Je te prie de faire connaître à la Convention l'état des ventes dont je t'envoie les tableaux. S. et F. ».

SULPICY.

[Etat de toutes les ventes faites jusqu'au 20 flor. II].

ESTIMATION	ADJUDICATION	EXCÉDENTS
861 810 liv. 10 s.	4 422 350 liv.	558 549 liv.

P.c.c. SULPICY.

(1) P.V., XXXVIII, 69, Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl¹).

(2) C 305, pl. 1142, p. 24.

(3) P.V., XXXVIII, 69, Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl¹); M.U., XL, 71.

(4) C 306, pl. 1154, p. 2.

(1) Haute-Vienne.

(2) P.V., XXXVIII, 69, Bⁱⁿ, 8 prair. (suppl¹); J. Lois, n° 603; J. Perlet, n° 615.

(3) C 305, pl. 1142, p. 28 à 30.